



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la Salle Saint-Antoine-Daniel le lundi 14 juillet 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

344, rue du Beau-Mont (lot 5 136 248 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- L'agrandissement de la résidence à une distance de 1.4 mètre de la ligne latérale gauche alors que l'article 516 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge latérale minimale de 3 m pour un bâtiment principal dans un milieu de vie de la catégorie « M4.2 – Villégiature résidentielle ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 11 juillet 2025, 12 h par les moyens suivants :

par courriel :
dq@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 25 juin 2025.

Le directeur général,

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA



CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du code municipal)

Dérogation mineure – 344, rue du Beau-Mont (lot 5 136 248 du cadastre du Québec)

Je soussigné, Jérôme Grondin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 25 juin 2025, entre 10h00 et 16h00, tel que prévu dans le règlement 278-22 concernant les modalités de publication des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 juin 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Jérôme Grondin